



ARGUMENTAIRE EXPOSANTS 2026

Chers artistes,
veuillez trouver ci-dessous le résumé du fonctionnement de LA P'TITE GALERIE. N'hésitez pas à nous joindre si vous désirez de plus amples informations. Nous vous souhaitons une bonne lecture en espérant avoir le plaisir de vous compter prochainement parmi nos exposants.

ETHIQUE

Avant tout, rappelons que le but de l'association est d'assurer la promotion d'artistes pros, semi-pros ou même débutants. Notre unique critère est notre coup de cœur. Les statuts de l'association sont une garantie tant pour les exposants que pour les galeristes. La participation demandée à chaque exposant nous permet de couvrir en partie les frais de la galerie (taxes, loyer, électricité et eau). Le reste étant couvert par les 10 galeristes eux-mêmes car nous ne prélevons aucun pourcentage sur les ventes.

FRAIS

La participation aux frais de la galerie s'élève à **700 euros** (exposant mural) pour une durée d'exposition de 3 semaines. Vous pouvez télécharger un contrat que vous nous renverrez dûment complété et accompagné d'un règlement de **30 % du montant de la participation**. Ce chèque d'acompte sera encaissé immédiatement et fera office de réservation ferme (soit 210 euros). Le solde vous sera réclamé 15 jours avant votre exposition.

L'exposant disposera d'environ 12 m linéaires (voir plan). Toutefois si l'exposant désire occuper la totalité de la première salle de la galerie, il devra en faire la demande contractuellement. Sa participation sera alors réévaluée.

Vous pouvez, si vous le désirez et après validation des galeristes, exposer à plusieurs et partager ainsi les frais (maximum 3 artistes : peintre, sculpteur, photographe...). La p'tite galerie expose également les associations, groupements d'artistes ou écoles (maximum 13 artistes).

De même un sculpteur pourra exposer des œuvres sur 5 plots fournis par la galerie moyennant **250 euros** pour une durée d'exposition de 3 semaines et **500 euros** pour 10 plots. Cela indépendamment de ou des artistes muraux.

Enfin La P'tite Galerie organise des Salons régulièrement dont les modalités diffèrent selon les thèmes (voir rubrique Salons).

COMMUNICATION

Nous assurerons la réalisation des affiches et des cartons d'invitation pour le vernissage et pour la promotion de l'exposition. La création vous est offerte par la galerie et soumise à votre approbation. Seule l'impression vous sera directement facturée par notre partenaire (à régler lors de l'accrochage) ou par l'imprimeur de votre choix. Vous nous indiquerez les quantités désirées.

VERNISSAGE

Les frais de bouche du vernissage sont à votre charge. Le matériel nécessaire (vaisselle, installation etc.) vous sera fourni par l'APPA.

MISE EN PLACE

Les accrochages se font le vendredi (premier jour de l'exposition) et les décrochages le dernier jeudi.

PERMANENCE

Aucune permanence ne sera exigée de votre part. La galerie est ouverte tous les jours à l'exception des mardis de 11h à 13h et de 14h à 19h (18h en basse saison). Votre présence ne sera exigée qu'à l'accrochage, au vernissage et au décrochage.